

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DSB/35/Corr.1
3 mars 2004

(04-0939)

ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Rapport annuel (2003)

Corrigendum

Au point 4 c) vi), page 11, la note de bas de page 9 doit se lire comme suit:

"⁹ Après la réunion, l'Argentine, le Brésil, le Canada et la Chine ont réservé le droit de leur pays de participer aux travaux du Groupe spécial en tant que tierces parties."
